

12 fév 2015 -18:02

Appartient à Conseil des ministres du 13 février 2015

Assentiment à la convention sur la contrefaçon des produits médicaux

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique*.

La contrefaçon des produits médicaux et la criminalité associée sont des fléaux d'ampleur internationale qui peuvent avoir des conséquences graves à grande échelle vu notamment l'utilisation d'internet pour la distribution des produits contrefaits. Elles menacent la vie et la santé des patients et utilisateurs de produits médicaux et peuvent en outre ébranler la confiance du public dans les systèmes de santé et dans leurs autorités de surveillance.

Face à ce phénomène mondial, la convention du Conseil de l'Europe, appelée convention Medicrime, constitue un instrument international juridiquement contraignant, qui criminalise la contrefaçon mais aussi la fabrication et la distribution de produits médicaux mis sur le marché sans autorisation ou en violation des normes de sécurité. Elle introduit des sanctions pénales et des mesures de prévention et de protection des victimes.

La convention Medicrime contient en outre, des mesures de prévention et de protection des victimes, ainsi que des dispositions visant à harmoniser des mesures gouvernementales, y compris la politique pénale, et à promouvoir la coopération judiciaire internationale.

L'avant-projet d'assentiment est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

* faite à Moscou le 28 octobre 2011 et signée par la Belgique le 24 juillet 2012

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>